



LIVRET D'ACCUEIL
DES NOUVEAUX
BÉNÉVOLES DE
L'ASSOCIATION

REVIVRE
CAEN-NORMANDIE



Sommaire

01 Présentation de l'association

02 Devenir bénévole

03 Chartre du bénévolat

04 Droits des bénévoles



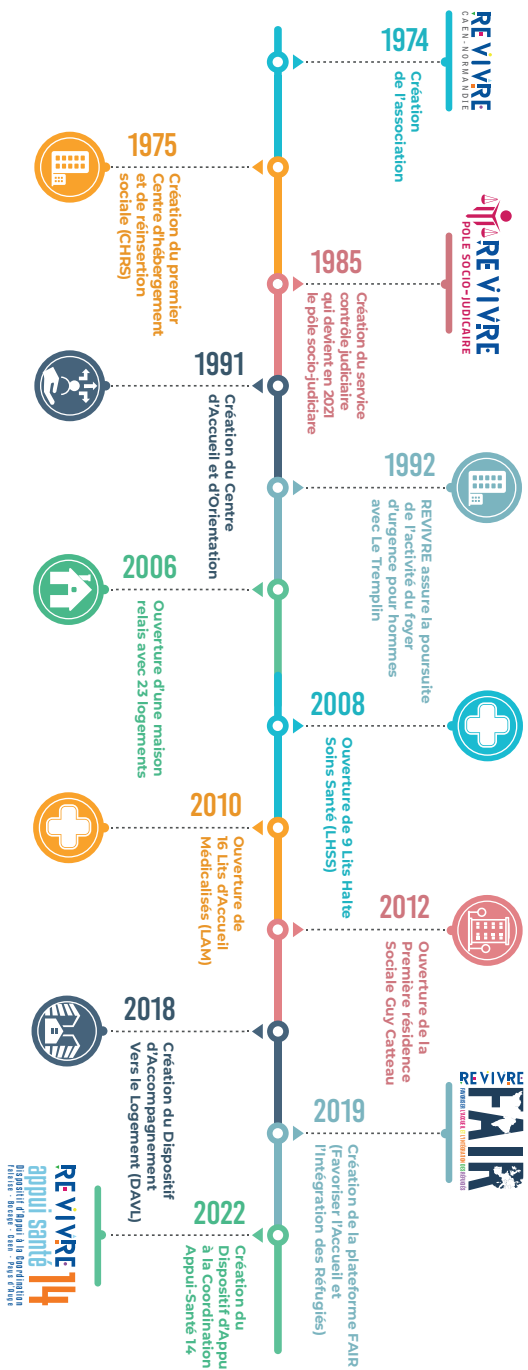
01

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

son histoire
ses valeurs
ses objectifs
son organisation

SON HISTOIRE

“ REVIVRE a été fondée en 1974 à l'occasion de l'ouverture d'un lieu d'hébergement de 10 lits pour sortants de détention géré par une dizaine de bénévoles.



SES VALEURS

L'Association REVIVRE est indépendante de toute influence religieuse, politique ou philosophique.

Elle a fondé son projet sur des valeurs humanistes :

- l'engagement citoyen dans le cadre d'une gestion désintéressée pour entreprendre des actions auprès de personnes en difficulté
- la reconnaissance que chacun est porteur d'un potentiel et d'une capacité de changement
- le respect des personnes et de ses valeurs.

L'Association a la volonté de promouvoir et développer de la vie associative et l'engagement citoyen pour porter le projet associatif. Les actions qui en découlent sont mises en œuvre par des équipes de professionnels qualifiés.



L'Association souscrit aux valeurs affirmées par le projet de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) : défendre un projet de société et des valeurs de solidarité.

- **La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)** affirme une conception résolument dynamique du « vivre ensemble » qui s'appuie sur trois exigences :
- **Le refus des exclusions**, en favorisant l'inscription de chaque personne dans un système d'échange avec la société ;
- **La promotion de la citoyenneté**, en accompagnant les personnes accueillies dans un projet, non d'assistance mais de vie ;
- **La mise en œuvre de la solidarité**, en affirmant la coresponsabilité de tous les acteurs au sein d'un Etat qui doit rester garant de l'accès aux droits.

SES OBJECTIFS



Extraits de l'article 2 des statuts de l'association :

«L'association a pour but de procurer une aide matérielle ou morale aux personnes isolées ou en détresse et de faciliter leur insertion sociale...

A cette fin, l'association pourra être amenée à réaliser des activités économiques pour faciliter l'insertion professionnelle...

Dans le même cadre, l'association assurera, conformément au code de procédure pénale, les missions du secteur présentiel qui lui seront confiées par l'autorité judiciaire... »

Pour atteindre ces buts, l'association se donne les objectifs suivants :



AGIR

En proposant aux personnes en difficultés des outils diversifiés et des interventions de qualité dans différents champs pour favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle (accueil, orientation, accompagnement, hébergement, logement, formation, activités économiques...)



INTERPELLER

les politiques et les pouvoirs publics. Pour faire émerger les besoins, les difficultés et alerter sur les obstacles qui entravent l'insertion des personnes. Proposer, si nécessaire, des moyens pour améliorer les outils développés par les politiques publiques.



PARTICIPER

à la vie des fédérations, en particulier la FNARS. En adhérent, l'association souscrit aux valeurs et au projet affirmé par la FNARS. Elle s'engage à participer et à contribuer à la vie de la fédération.



INTERVENIR

en lien avec le réseau en développant des relations et un partenariat pour : créer des synergies, accroître l'efficacité, favoriser l'accès des usagers au dispositif, affiner les complémentarités.



CONTRIBUER

à améliorer des réponses en innovant, en créant des actions adaptées aux besoins de toutes les personnes et en s'inscrivant dans les politiques de lutte contre les exclusions, de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive.



PROMOUVOIR

la vie associative par des actions d'information et de sensibilisation des citoyens sur les questions liées à l'exclusion et l'action des associations. En impliquant des bénévoles à côté des équipes de professionnels en travail social, en mettant en place des actions spécifiques en complémentarité des salariés.

02

DEVENIR BÉNÉVOLE

Etre bénévole qu'est
ce que c'est ?

Pourquoi s'engager ?

DES MISSIONS ADAPTÉES À TOUS LES PROFILS

- Permettre l'accès aux loisirs et à la culture par l'organisation de sorties et d'animation.
- Effectuer un accompagnement physique des bénéficiaires, pour les démarches quotidiennes.
- Soutenir les personnes dans l'accès aux droits.
- Gestion du courrier des personnes sans domicile.
- Aide à l'apprentissage du français
- Participation à la collecte du pain non consommé, pour une transformation éco-solaire.
- Effectuer des visites à domicile de courtoisie.
- Participer à la vie administrative du service.

ÊTRE BÉNÉVOLE QU'EST CE QUE C'EST ?

Le bénévolat constitue l'essence même des associations, ce sont les citoyens qui s'emparent d'une problématique, et qui se regroupent pour y remédier. **Développer le bénévolat** c'est donner **aux gens** l'occasion de **s'impliquer pour une cause juste, d'être acteur de la solidarité sur leur territoire.**

L'engagement bénévole, permet de mieux accompagner les publics, de répondre à des besoins qui ne sont pas couverts en développant des actions qui n'existeraient pas sans une ressource bénévole. D'autre part, l'apport bénévole est une nécessité pour notre association, en terme d'expérience nouvelle et de recul sur les pratiques. Les bénévoles permettent à l'association de se questionner pour gagner en légitimité.

POURQUOI S'ENGAGER ?

- Faire partie d'un groupe de bénévoles qui partagent vos valeurs
- Participer aux sorties bénévoles
- Être informé des événements associatifs du territoire
- Être utile aux personnes en difficultés
- Rentrer en contact avec le public
- Mener des actions concrètes
- S'impliquer dans le fonctionnement d'une association solidaire
- Participer aux assemblées générales
- Intégrer le Conseil d'Administration



03

CHARTRE DU BÉNÉVOLAT

LA CHARTE DU BÉNÉVOLAT

Tout(e) bénévole intervenant dans un établissement de l'association est invité(e) à prendre connaissance de la présente charte qui définit le cadre de son action.

ARTICLE 1

La présente charte du bénévolat s'applique aux personnes intervenant en qualité de bénévoles au sein de l'association REVIVRE Caen-Normandie.

ARTICLE 2

Les activités bénévoles se caractérisent par l'exécution volontaire de la(des) mission(s) confiée(s) par l'association.

ARTICLE 3

Les bénévoles ne peuvent se substituer au personnel éducatif.

ARTICLE 4

Le champ d'action des bénévoles se traduit par des actions à caractère individuel ou collectif, telles qu'accompagnement d'un résident vers l'extérieur, initiation à l'informatique...

ARTICLE 5

Tenus, comme le personnel de l'association, au respect du secret professionnel, les bénévoles s'engagent à respecter la personnalité et la dignité des usagers accueillis dans les services de l'association, en veillant notamment au respect d'une stricte confidentialité à l'égard des informations les concernant dont ils/elles peuvent avoir connaissance dans le cadre ou à l'occasion de leur intervention, et qui ne peuvent être partagées qu'avec le personnel concerné de l'association, sous le contrôle du (de la) cheff(e) du service ou du (de la) coordinateur(rice) de celui-ci.

Un cahier confidentiel pourra être mis à la disposition des bénévoles au sein du(des) service(s) concerné(s) par leur intervention afin qu'ils(elles) puissent faire part de leurs réflexions concernant leur activité ou de leurs remarques ayant trait à tel(le) ou tel(le) usager(ère).

ARTICLE 6

L'association s'engage à :

- accueillir et considérer le/la bénévole comme un(e) collaborateur(rice) à part entière,
- lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement,
- lui confier une activité qui lui convienne,
- mettre à sa disposition les moyens matériels indispensables à son action comme par exemple : locaux, petit matériel de bureau etc...
- assurer sa formation et son accompagnement par un(e) responsable compétent(e),
- l'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de(s) l'équipe(s) concernée(s) par son(ses) intervention(s).

ARTICLE 7

Le(la) bénévole, qui accepte par sa démarche les principes et valeurs de l'association, s'engage à :

- se conformer à ses objectifs définis par son projet associatif et ses instances délibérantes,
- respecter le(s) projet(s) d'établissement du(des) service(s) dans le(s)quel(s) il(elle) intervient,
- effectuer une période d'essai définie avec l'association,
- se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association,
- agir avec sérieux, délicatesse et discrétion dans l'(les) activité(s) choisie(s),
- collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salarié(e)s de l'association,
- ne percevoir aucun avantage en contrepartie de son implication,
- n'exercer aucune pratique discriminatoire

à l'égard des différentes catégories d'usagers qui seraient fondées sur des motifs d'ordre religieux, philosophique ou politique. Toute activité bénévole qui revêtirait un tel caractère intéressé est à écarter,

• exercer son activité de façon régulière, dans le cadre défini par l'établissement et sous le contrôle permanent du personnel, en veillant, le cas échéant, à prévenir en temps utile de son éventuelle indisponibilité.

ARTICLE 8

Dans le cadre de leur nécessaire dialogue avec le personnel de l'association, les bénévoles doivent observer des règles de discrétion et d'écoute ; il s'agit pour le bénévole de se rendre utile, et surtout utile aux usagers, sans chercher à se substituer aux professionnels, en agissant dans le cadre des règles de fonctionnement de l'établissement ou service concerné par son intervention, du cadre d'intervention posé par les équipes, ainsi que des objectifs de prise en charge définis par les équipes éducatives.

ARTICLE 9

Les bénévoles ne peuvent exercer leur activité isolément et doivent se référer à la direction de l'association ou, par délégation, au(à la) cheff(e), animateur(rice) ou coordinateur(rice) du service concerné.

De façon générale, ils exercent leur activité sous le contrôle de la direction de l'association ou, par délégation, du(de la) cheff(e), animateur(rice) ou coordinateur(rice) du service concerné, notamment en ce qui concerne :

- le(s) type(s) d'activité(s), qu'ils choisissent par les missions qui leur sont proposées,
- les horaires et jours d'intervention, lieu(x) d'exercice de(s) l'activité(s) et participation aux réunions de coordination, qu'ils(elles) ont la liberté de choisir.

04

DROITS DES BÉNÉVOLES

ASSURANCE ET FRAIS

CANDIDATURE À L'ADHÉSION DE
L'ASSOCIATION EN QUALITÉ DE
MEMBRE ADHÉRENT(E)

CANDIDATURE À L'ADHÉSION DE
L'ASSOCIATION EN QUALITÉ DE
MEMBRE ACTIF

FICHE DU BÉNÉVOLE

ATTESTATION DE FONCTION

ASSURANCE ET FRAIS

*Comment sont couvertes vos
responsabilités en tant que
bénévoles ?*

*Quelle prise en charge des frais
engagés ?*



L'association **REVIVRE assure les bénévoles auprès de la MAIF** au titre de la **responsabilité civile** pour toutes **leurs actions** au sein de l'association.

Le bénévole peut se faire délivrer par l'association une **attestation fiscale** lui permettant une réduction d'impôt correspondant à 66 % des sommes engagées.

Lorsque le bénévole est amené à utiliser son véhicule personnel pour accompagner des bénéficiaires (en accord avec le service), il peut se faire rembourser ses frais de déplacement (parcmètres, kilomètre en fonction de la puissance fiscale du véhicule).

CANDIDATURE À L'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION EN QUALITÉ DE BÉNÉVOLE (article 4-1 des statuts)

Nom :

prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : / /

Profession (si retraité(e), préciser de quelle activité) :

Connaissance prise des statuts de l'association **REVIVRE Caen-Normandie** ayant son siège social 7 rue des Tonneliers 14000 Caen et de son projet associatif et déclarant y adhérer, exprime par la présente ma volonté d'adhérer à l'association **REVIVRE Caen-Normandie** et m'engage à m'acquitter du règlement de la cotisation annuelle d'un montant de 10 euros dès la validation de ma candidature par son conseil administration.

Fait le / / à

Signature du bénévole :



CANDIDATURE À L'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION EN QUALITÉ DE MEMBRE ACTIF (article 4-2 des statuts)

Nom :

prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : / /

Profession (si retraité(e), préciser de quelle activité) :

Connaissance prise des statuts de l'association **REVIVRE Caen-Normandie** ayant son siège social 7 rue des Tonneliers 14000 Caen et de son projet associatif et déclarant y adhérer, déclare être effectivement impliqué(e) dans la mise en oeuvre de ce projet associatif depuis une année au moins par mon action bénévole au sein d'un(de) service(s) de l'association en me conformant à la charte du bénévolat adoptée par le conseil d'administration ainsi qu'au(x) règlement(s) intérieur(s) du(des) service(s) concerné(s) par mon engagement, exprime par la présente ma volonté d'adhérer à l'association **REVIVRE Caen-Normandie** sous réserve de la validation de ma candidature par son conseil administration.

Fait le / / à

Signature du bénévole :



FICHE DU BÉNÉVOLE

Nom et prénom du bénévole :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : / /

Situation de famille :

Quelle est votre formation initiale, quelles formations continues avez-vous suivies ? (diplôme et/ou niveau)

.....
.....
.....

Quels emplois avez-vous déjà occupés ?

.....
.....

Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

Etes-vous ? En poste En recherche d'emploi

Quelle fonction ?

Quelles sont les raisons de votre engagement bénévole ?

.....
.....
.....
.....

Charte du Bénévolat à REVIVRE

Formule à recopier de façon manuscrite par le bénévole :

« J'ai pris connaissance de la charte du bénévolat qui m'a été remise ce jour et je m'engage à la respecter ».

Fait à Caen, le / /

Signature du bénévole :





REVIVRE

CAEN - NORMANDIE

7 rue des tonnelliers
14000 Caen

02 31 35 05 15
siege@revivre-asso.org
www.revivre-asso.org

